

TEN
NIS

LIGUE
HAUTS
DE FRANCE



TEN
NIS

FEDERATION
FRANCAISE

LIFT
L'INSTITUT
FORMATION TENNIS

DOSSIER DE CANDIDATURE

DEJEPS

2024-2025

MONITEUR DE TENNIS

Code RNCP : 4863 – <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=4863>

Ligue

HAUTS DE FRANCE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro

31590389059

SIRET

30940757500021



ÉTAT CIVIL/DIPLÔME(S)

Madame Monsieur

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Veuf(ve) Séparé(e) Divorcé(e)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Joindre l'attestation d'assuré(e) social en cours de validité (document papier)

Adresse :

Code postal : Ville : Club :

Téléphone : E-mail : Licencié(e) Oui Non

Diplôme le plus élevé obtenu :

Joindre une copie du diplôme le plus élevé*

Autres diplômes d'État obtenus dans le domaine de l'encadrement physique et sportif*

JAT1 JAT2 Titulaire du CQP Assistant Moniteur de Tennis Titulaire du CQP Éducateur de Tennis

*Le(la) candidat(e) doit joindre les différents documents attestant de ses qualifications.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce livret.
Elle garantit un droit d'accès et de rectification.

Précisez votre situation actuelle :

- J'exerce une activité professionnelle
- Je suis demandeur(se) d'emploi
- Je suis étudiant(e)
- Je bénéficie d'un contrat d'insertion en alternance
- Je n'ai aucun statut particulier

VOUS ÊTES SALARIÉ(E)

① Quelle est votre profession ?

② Quel est votre statut ?

- Travailleur(se) indépendant(e) Intérimaire
- Salarié(e) du secteur privé Salarié(e) du secteur public

Si vous êtes salarié(e) du secteur privé, précisez le type de contrat et le temps de travail :

- CDI CDD
- Travail à temps plein Travail à temps partiel

③ Indiquez ci-dessous les coordonnées de votre employeur en cas de prise en charge de la formation par celui-ci :

Nom de votre employeur :

Adresse de votre employeur :

Code postal : Ville : Téléphone :

VOUS ÊTES DEMANDEUR(SE) D'EMPLOI

Date d'inscription à Pôle Emploi : / /

Adresse de votre agence Pôle Emploi :

Code postal : Ville :

CALENDRIER

Date limite d'inscription (dépôt du dossier)	14/06/2024
Test de sélection et de positionnement	18/06/2024
Ouverture de la formation	02/09/2024
Clôture de la formation	30/06/2025
Lieu de formation	Centre de Lique de Marcq en Baroeul
Jours et horaires de formation	Lundi et mardi de 9h à 12h30 - 13h30 à 17h



DURÉE DE LA FORMATION :

100 jours (700 heures)
pour un parcours
complet.

COÛT PÉDAGOGIQUE ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

Coût pédagogique de la formation (700 heures) : 10 100€ à régler à la Ligue de Tennis.

Le principe d'alternance ouvre droit pour le candidat à la prise en charge éventuelle partielle ou totale des coûts pédagogiques de la formation et des frais annexes (restauration et hébergement). Les démarches administratives sont à entreprendre par le club futur employeur et le candidat dès que possible et impérativement avant l'entrée en formation auprès des organismes financeurs :

Centre de Formation des métiers du Tennis - UFA FFT	- Contrat d'Apprentissage pour les moins de 30 ans. - Gérer par le Centre de Formation et le GEIQPSAL 59
AFDAS www.afdas.com sport@afdas.com Entreprises : 01.44.78.34.56 Salariés : 01.44.78.34.23	- Contrat de Professionnalisation pour les – 26 ans ou + 26 ans inscrits à Pôle Emploi. - Plan de développement des compétences avec un cofinancement possible des actions du plan conventionnel.
Pôle Emploi et AFDAS	- Contrat Unique d'Insertion
Autres	-Financement personnel

FINANCEMENT PERSONNEL

Je soussigné(e) _____ candidat(e) à la formation DEJEPS Tennis m'engage :

- A régler la différence entre le coût pédagogique de la formation et les sommes obtenues par les organismes financeurs.
 - A régler la totalité des coûts de formation pédagogiques en l'absence d'attestation de prise en charge (employeur, OPCO, ...).
- Des prélèvements mensuels pourront être mis en place.

Date et signature du (de la) candidat(e)

DEMANDE D'ALLÈGEMENT AUPRÈS DE L'ORGANISME DE FORMATION

Vous pouvez bénéficier d'un allègement de formation si vous justifiez de compétences équivalentes à une ou plusieurs UC.

Les demandes d'allègement sur le plan individuel de formation seront étudiées lors du positionnement préalable à l'entrée en formation.

Cet allègement ne vous dispense pas de la certification de la ou des UC correspondantes.

Nom _____ Prénom _____

Sollicitation d'un allègement de formation Oui Non

UNITÉ CAPITALISABLE	INTITULÉ - PROGRAMME	ALLÈGEMENT DEMANDÉ (Précisez OUI ou NON)
UC1	Être capable de concevoir un projet d'action OTI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte professionnel. OTI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action. OTI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action.	
UC2	Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action OTI 21 EC d'animer une équipe de travail. OTI 22 EC de promouvoir les actions programmées. OTI 23 EC de mettre en œuvre des programmes d'action. OTI 24 EC de participer à la démarche qualité.	
UC3	Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis OTI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement. OTI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement. OTI 33 EC de conduire des actions de formation. OTI 34 EC de maîtriser les éléments technicotactiques du tennis.	
UC4	Être capable d'encadrer la discipline tennis en sécurité OTI 41 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants. OTI 42 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers. OTI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants & tiers lors de tournées ou déplacements.	

En vue du positionnement, je joins à cette demande tous les justificatifs nécessaires.

Signature du (de la) candidat(e) :

ÉQUIVALENCE - AUPRÈS DES SERVICES DE L'ÉTAT (DRJCS)

Vous êtes titulaire :

Vous obtenez de droit le(les)

<input type="checkbox"/> De la Partie spécifique du BEES 1er degré option Tennis d'action.	UC3 et UC4
<input type="checkbox"/> Du CQP-Éducateur de Tennis	UC4

Joindre obligatoirement les justificatifs (photocopie d'attestation de réussite, attestation(s) de votre ou vos employeur(s), photocopie du diplôme).

VAE - AUPRÈS DES SERVICES DE L'ÉTAT (DRJCS)

Avez-vous engagé une demande de Validation d'Acquis de l'Expérience ? Oui Non

Avez-vous l'attestation de recevabilité ? Oui Non

Si vous êtes en situation de handicap : une mesure de compensation est possible, contactez votre référente Handicap / Madame Caroline de Conihout / lift@fft.fr

Mobilité Internationale : votre référent Mobilité / Monsieur Gautier Rigaut / 01 47 43 29 69 / grigaut@fft.fr

ATTESTATION D'EXPÉRIENCE DE 90 HEURES D'ENSEIGNEMENT

Je soussigné(e) _____ candidat(e) à l'entrée en formation
DEJEPS Tennis, justifie d'une expérience d'enseignement d'au moins 90 heures sur une saison sportive. J'indique la nature de l'expérience :

- Encadrement de groupes d'école de tennis.
- Encadrement de séances collectives d'entraînement.
- Assistance d'une personne titulaire au minimum du BE1 ou du DE.
- Autre(s) :

Dans les structures suivantes :

« JE CERTIFIE EXACTES LES DONNÉES CI-DESSOUS : »

STRUCTURE 1	Nom et signature du responsable	Nom et signature du responsable
STRUCTURE 2	Nom et signature du responsable	Nom et signature du responsable

Joindre les éléments justificatifs complémentaires.

Date : / /

Signature du CTR coordonnateur d'une Ligue de Tennis (représentant du DTN)

Diplôme du CQP-AMT ou du CQP-ET

Étant titulaire du CQP-AMT ou du CQP-ET, je suis dispensé(e) de justifier des 90 heures d'expérience d'enseignement et joins la copie de mon CQP. Joindre copie des diplômes et/ou des attestations.

À
LE / /

Signature du (de la) candidat(e)

ATTESTATION D'ENGAGEMENT DE L'EMPLOYEUR

La formation du DEJEPS mention Tennis est une formation professionnelle en alternance. Elle dure 10 mois. Le candidat doit être salarié pendant au moins la totalité de la durée de formation du 02/09/2024 au 30/06/2025.

Je soussigné(e) en qualité de Président(e)

le(la) stagiaire Mr, Mme pendant sa formation DEJEPS Tennis.

Mobile : E-mail :

FINANCEMENT DE LA FORMATION (CFA, AFDAS, PÔLE EMPLOI, ...)

Plusieurs dispositifs permettent la prise en charge des coûts pédagogiques des heures de formation du(de la) stagiaire (700H) et du(de la) tuteur(trice), voire éventuellement des frais annexes (hébergement, restauration, transport).

- Contrat d'apprentissage pour les candidats(es) de moins de 30 ans (CFA).
- Contrat de professionnalisation pour les candidats(es) inscrits(es) à Pôle Emploi (AFDAS + Pôle Emploi).
- Contrat unique d'insertion pour les candidats(es) inscrits(es) à Pôle Emploi (Pôle Emploi + AFDAS).
- Plan de développement des compétences (AFDAS) avec un cofinancement possible des actions du plan conventionnel.
- Autre :
- Financement personnel sur les fonds propres du (de la) stagiaire ne bénéficiant pas de dispositif de prise en charge.

VOUS VOUS ENGAGEZ :

- À entreprendre avec le(la) candidat(e) les démarches administratives nécessaires à la prise en charge des coûts pédagogiques de la formation du(de la) stagiaire (10 100€) impérativement au plus tard avant le 1er jour de formation et si possible au plus tôt deux mois avant le démarrage de la formation. En l'absence d'accord, les coûts pédagogiques seront automatiquement à la charge du(de la) candidat(e).
- À soutenir le(la) candidat(e) dans la conception et la coordination d'un projet d'actions au sein de votre club.
- À confier au(à la) candidat(e) de l'enseignement auprès de tous les publics (jeunes, adolescents et adultes impérativement)
- À lui confier une action d'encadrement auprès d'un CQP-AMT ou CQP-ET de votre club ou d'un club voisin.
- À libérer votre stagiaire salarié(e) pour venir se former SUR LE TEMPS DE FORMATION. Il(elle) n'est pas autorisé(e) à travailler dans son club les jours de formation.
- À accompagner le(la) candidat(e) dans la conduite de trois actions de développement dans votre club.
- À rémunérer et dégager sur le temps de travail du(de la) tuteur(trice) ou maître d'apprentissage (Article L6223-7 du code du travail) les disponibilités nécessaires à sa formation (21 heures), à l'accompagnement de l'apprenti(e) dans le club et aux relations avec le centre de formation (minimum 39 heures).
- À confier au moins deux séances d'entraînement hebdomadaire (1h individuelle + 1h30 collective) auprès d'un(e) jeune compétiteur(trice) de moins de 18 ans classé(e) en 3ème série. Ce(tte) compétiteur(trice) devra se rendre disponible pour venir au centre de formation le jour de la certification pour l'UC3.

À
Le / /

Signature de l'employeur et cachet

ATTESTATION D'ENGAGEMENT DU TUTEUR OU MAITRE D'APPRENTISSAGE

Le(la) tuteur(trice)/maître d'apprentissage doit obligatoirement être titulaire au minimum du BEES1 ou DEJEPS Tennis, justifier au moins de deux années d'expérience professionnelle.

Je soussigné(e) _____ en qualité d'enseignant(e) professionnel(le) de tennis.

Fonction : _____ Tuteur(trice) interne Tuteur(trice) externe

Numéro de téléphone : _____ E-mail : _____

M'ENGAGE

À être tuteur(trice) ou maître d'apprentissage de Mr, Mme :

- L'accueillir, l'intégrer au club, le(la) soutenir et l'aider à travailler en réseau.
- Observer, guider et évaluer ces progrès et le(la) préparer aux certifications.
- Lui apporter des conseils, des savoir-faire, des comportements.
- L'accompagner dans la réflexion de son projet d'actions UC1&2 et de performance UC3.
- Évaluer la pertinence et l'impact de son action de formation de cadres.

Date : / /

Signature du (de la) tuteur(trice)

**Signature du (de la) Président(e)
de club de la structure d'alternance**

**Signature du (de la) Président(e)
de club du(de la) tuteur(trice) externe**

Article L6223-7 du code du travail :

L'employeur permet au maître d'apprentissage de dégager sur son temps de travail les disponibilités nécessaires à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le centre de formation d'apprentis(es).

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ET D'HONORABILITÉ

Je soussigné(e)

- Reconnais avoir pris connaissance et accepte les modalités de sélection pour l'accès à la formation, les principes de déroulement de l'ensemble des sessions et les procédures d'évaluation des candidats.

- Déclare me présenter à l'intégralité des sessions de formation organisée(s) par l'Organisme de formation en cas de réussite aux tests de sélection.

- M'engage à respecter les prescriptions et directives de l'Organisme de formation pendant toute la durée du stage et à respecter le Règlement Intérieur de la Formation.

- Déclare dégager l'Organisme de formation de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou vol subis par les stagiaires (détérioration, destruction ou disparition d'un bien).

- Atteste sur l'honneur remplir les conditions d'honorabilité visées à l'article L. 212-9 du code du sport et rappelées ci-dessous :

« I.- Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus : 1° Au paragraphe 2 de la section 1 du chapitre II du titre II du livre II du code pénal.

2) Au paragraphe 2 de la section 3 du chapitre II du titre II du livre II du même code.

3) À la section 4 du chapitre II du titre II du livre II du même code.

4) À la section 1 du chapitre III du titre II du livre II du même code.

5) À la section 2 du chapitre V du titre II du livre II du même code.

6) À la section 5 du chapitre VII du titre II du livre II du même code.

7) Aux articles L. 3421-1 et L. 3421-4 du code de la santé publique.

8) Aux articles L. 232-25 à L. 232-29 du présent code.

9) À l'article 1750 du code général des impôts.

II. - En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions. »

- Autorise l'Organisme de formation, lors de ma présence sur les lieux de la formation, à prendre, utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés en partie ou en totalité, à des fins professionnelles, pédagogiques, publicitaires ou informatives dans le cadre des formations sur les supports de communication (Site Internet, réseaux sociaux, journaux, plaquettes de communication, brochures d'information, flyers). Cette autorisation est consentie à titre gracieux et pour une durée de cinq ans exploitée par la Ligue des Hauts-de-France de Tennis et l'Institut de Formation du tennis.

- Atteste* sur l'honneur être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité et le cas échéant d'un titre de séjour l'autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où il(elle) serait salarié(e).

- S'engage après le démarrage de la formation à procéder à la déclaration obligatoire d'éducateur sportif auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale : <https://eaps.sports.gouv.fr/>.
Toute personne procédant à cette déclaration fera l'objet d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) auprès du Service du Casier Judiciaire National, conformément à l'article 776 du code de procédure pénale.
Le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAIS) sera également consulté conformément à l'article 706-53-7 du même code.

[La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations \(313-1,313-3,433-19,441-1 et 441-7 du code pénal\).](#)

Fait à _____,

Le ____ / ____ / ____

*Pour le stagiaire ressortissant étranger, hors Union Européenne, hors Espace Économique Européen ou Confédération Suisse.

CONSTITUTION DU DOSSIER

À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION AU PLUS TARD LE 14 JUIN 2024

- ✔ Être âgé(e) de 18 ans le jour des épreuves certificatives.
- ✔ Pour les Français de moins de 25 ans, joindre une copie l'attestation de recensement et de l'appel de préparation à la Défense.
- ✔ Joindre une copie d'attestation de formation aux premiers secours civique niveau 1 (PSC1) ou :
 - Attestation de formation aux premiers secours (AFPS).
 - Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou de niveau 2 en cours de validité.
 - Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1 ou 2 en cours de validité.
 - Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.
- ✔ Joindre un certificat médical daté de moins de trois mois de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives concernées par son activité professionnelle (tennis).
- ✔ Joindre l'original (la photocopie de la Licence n'est pas recevable) de l'attestation de niveau de jeu équivalent ou supérieur à 15/2 du classement Fédéral de la FFT, vérifiée et délivrée par le Directeur Technique National. Le candidat doit être ou avoir été classé 15/2 au minimum ou accéder à ce classement au regard de ses résultats de la saison en cours à la date de l'entrée en formation.
 - Ou délivrée par une Fédération étrangère ou par la Fédération Internationale de Tennis.
- ✔ Joindre une attestation d'expérience d'enseignement du tennis d'au moins quatre-vingt-dix heures sur une saison sportive délivrée par le DTN ou son représentant CTR Coordonnateur (page 6).
 - Ou joindre une copie du CQP Assistant Moniteur de Tennis.
 - Ou joindre une copie du CQP Éducateur de Tennis.

POUR RENTRER EN FORMATION, VOUS DEVEZ ÉGALEMENT

- ✔ Vous inscrire auprès du CFA des Métiers du tennis à l'adresse mail suivante : grigaut@fft.fr (uniquement pour les candidats de moins de 30 ans en contrat d'apprentissage).
- ✔ Tout candidat ayant satisfait aux épreuves de sélection doit obligatoirement trouver avant l'entrée en formation une (ou plusieurs) structure(s) d'accueil pour son application pédagogique, afin de respecter le principe de l'alternance de la formation.

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- ✔ Attestation d'engagement de l'Employeur.
- ✔ Attestation d'engagement du tuteur pédagogique ou maître d'apprentissage.
- ✔ Copies du diplôme et de la carte professionnelle du tuteur pédagogique enseignant diplômé d'État.
- ✔ Une lettre de motivation.
- ✔ Un curriculum vitae.
- ✔ Une photocopie de votre carte nationale d'identité recto-verso en cours de validité.
- ✔ Une attestation d'assuré(e) social en cours de validité (document papier).
- ✔ Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité.
- ✔ Copie de la carte d'étudiant.
- ✔ Deux photos d'identité (avec votre nom au dos).
- ✔ Copie de vos diplômes Fédéraux et/ou d'État en vue d'équivalence ou d'allègement.
- ✔ Un chèque de 100€ au nom de la Ligue de Tennis pour frais liés au dossier de candidature.



Cette action est financée par les fonds conventionnels de la branche du sport